

## **Vision pour un Canada créatif : le secteur de la musique reçoit de façon mitigée la vision générale, et dénonce l'absence de la musique dans le plan d'action**

**Montréal, le 29 septembre 2017** – Un regroupement d'organisations du secteur québécois de la musique, nommément l'ADISQ, l'APEM, Artisti, la Guilde des musiciens et musiciennes du Québec, le RAM, la SODRAC, la SOPROQ, la SPACQ et l'UDA, reçoit de façon mitigée le cadre général de la vision annoncée hier par la ministre du Patrimoine canadien, l'honorable Mélanie Joly, qui comporte trois piliers et prévoit l'étude prochaine de trois lois clés pour le secteur : la *Loi sur le droit d'auteur*, la *Loi sur la radiodiffusion* et la *Loi sur les télécommunications*.

Le milieu attendra aussi avec impatience de participer au processus public qui conduira au rapport commandé au CRTC par le gouvernement qui lui demande de se pencher sur les modèles qui assureront à l'avenir la distribution de contenu canadien et son financement. Rappelons notamment que, depuis 1999, en vertu d'une ordonnance d'exemption de plus en plus difficile à justifier, l'organisme évite de réglementer les contenus diffusés sur Internet. L'impasse sur cette question ne peut plus continuer de se faire.

Le regroupement dénonce toutefois le plan d'action au soutien de la vision présentée hier par la ministre. Ce dernier oublie complètement la musique. Enfin, il déplore qu'en dépit de la reconnaissance claire par la ministre de l'importance d'un marché local fort - qui n'est toutefois pas accompagnée d'actions- le seul soutien financier annoncé pour la musique concerne l'exportation.

Les défis du secteur de la musique sont colossaux et bien connus du gouvernement : il a subi des baisses de revenus dramatiques au cours des dernières années, et la découvrabilité des contenus qu'il produit est menacée.

Sur le plan financier, une aide à l'exportation a été annoncée. Or, avant de pouvoir conquérir de nouveaux marchés, il est essentiel que les contenus québécois connaissent du succès à la maison. La ministre a affirmé avoir entendu « l'anxiété » du secteur de l'audiovisuel, et y a répondu en compensant les pertes de revenus du Fonds des Médias du Canada pour y maintenir son niveau de financement. Ce sentiment d'urgence n'est pas moins présent dans l'industrie de la musique.

De même, l'annonce d'une entente avec Netflix pour compenser l'absence de mesures fiscales légitimes à l'endroit des géants étrangers actifs au pays n'apporte aucun soulagement à l'industrie de la musique, pourtant obligée de composer avec la présence de plusieurs entreprises semblables. Cette mesure présente de nombreuses lacunes, relevées avec éloquence par le

secteur de l'audiovisuel. De surcroît, il paraît d'emblée évident qu'elle ne saurait être transposable en musique : les services de musique en ligne ne produisent pas les contenus qu'ils diffusent et les ententes d'exclusivité y relèvent de l'exception. Or, le contenu musical québécois, essentiellement produit par des entreprises indépendantes locales, a besoin de soutien pour être mis de l'avant et rémunéré décemment sur ces plateformes.

-30-

SOURCE : ADISQ  
RENSEIGNEMENTS : **Roy & Turner Communications**  
Elisabeth Roy  
C. 514.238-1965 | B. 514.844-9678 #205 | eroy@roy-turner.com

